

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du mardi 3 octobre 2017**

Le trois octobre deux mille dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - rue de la Herse - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

Présents :

Yves MARIE, Sylvie DOUCET, Antony DOUEZY, Bruno ALAMICHEL, Michel DAUPTAIN, Adrienne PETIT, Pierre COUTURIER, Christian LAPEYRE, Myriam ROUILLARD, Eric TABARINO, Murielle MARINELLI-LAVIGNE, Henri FERRO, Véronique VAUDELLE, Lydia GALOPIN, Sophie GOUMAZ, Axel TROTIGNON, David BOURGEOIS, Alexandre DAVAL,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jack PROUTHEAU donne pouvoir à Yves MARIE
Julie LECOMTE donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Lionel GUYOMARD donne pouvoir à Antony DOUEZY

Absente excusée :

Nathalie BIETRY

Absentes :

Peggy GUILLER et Elodie GRYGULA

Le Maire nomme Henri FERRO secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 mai 2017

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

PREAMBULE

Pour rappel, Romain GRUGIER a démissionné de son mandat de Conseiller Municipal en raison de son déménagement dans une autre commune. Cette démission est effective à compter du 15 juin 2017.

I / INFORMATIONS

1. Comptes rendus, rapports et courriers divers

Commissions municipales :

- Comptes rendus de la Commission Urbanisme du 16 mai et 20 juillet.

Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France :

- Comptes rendus des séances du 8 juin, 6 juillet et 7 septembre du Conseil Communautaire ;
- Compte rendu du Bureau communautaire du 15 juin.

Divers :

- Procès-verbaux sommaires des séances du Conseil d'administration du CCAS du 8 juin, 4 juillet et 19 septembre ;
- Compte rendu de la réunion de chantier du 6 juin du syndicat territoire d'énergie d'Eure-et-Loir concernant l'enfouissement des réseaux à Baglainval ;
- Compte rendu du Conseil de l'école maternelle du 16 juin ;
- Compte rendu de la séance du SIVOS du 15 juin ;
- Compte rendu et ses annexes de la séance d'Approllys du 12 juin ;
- Compte rendu du Conseil de l'école élémentaire du 23 juin ;
- Compte rendu et annexe de l'assemblée générale du 19 juin du syndicat territoire d'énergie d'Eure-et-Loir.

Le Maire fait lecture de la liste des documents transmis.

Aucune observation n'est formulée.

2. Ancien local du CCAS

Le Conseil Municipal du 15 décembre 2016 a validé la vente du local pour 90 000 € pour l'installation d'un salon de coiffure. Or l'acquéreur s'est désisté en date du 19 juillet 2017.

Le local a été récemment visité par le Président de l'office de tourisme de la Communauté de Communes dans la perspective d'une future installation à Gallardon.

Le Maire précise que l'installation de l'office de tourisme était d'abord prévue à Epernon près des Prairiales. Toutefois, certains Conseillers communautaires ont suggéré une localisation à Gallardon pour ne pas tout concentrer à Epernon.

La Commune prendra en charge le « rafraichissement » du local, notamment la peinture, pour une ouverture dans les meilleurs délais. Ces travaux seront exécutés par nos services techniques. Les travaux d'accessibilité (toilettes, ...) seront pris en charge ultérieurement par la Communauté de Communes.

L'Office de tourisme concerne l'ensemble des Communes de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France. Le Maire rappelle que plusieurs communes ont prévu de sortir de la Communauté de Communes, notamment Maintenon. L'Office de tourisme ne peut donc pas s'y installer. Par ailleurs, la Commune de Gallardon est centrale.

Le local sera loué à la Communauté de Communes pour un montant envisagé de 450 € mensuels.

Pour le futur, un projet de construction d'ampleur pourrait émerger.

II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

1. DPU (Droit de Prémption urbain)

Date de dépôt	Notaire	Nom	terrain	Cadastre	Superficie	
16/05/2017	BCMGB	CHARDIN/DERRIEN	GRANDE RUE MONTLOUET/CALAIS	B 476/477/478/ 614/617/1432/1433	6405 m ²	NON EXERCE LE 16/05/2017
18/05/2017	MAITRE REPAIN	AUDIBERT	RUELLE DE LA SOURCE	AC 252	258 m ²	NON EXERCE LE 19/05/2017
01/06/2017	MAITRE LABBE	LECURIER	ROUTE D'EPERNON	ZK 618 ZK 621	943 et 79 m ²	NON EXERCE LE 01/06/2017
01/06/2017	MAITRE LABBE	MOREAU	RUE DE LA PORTE DE CHARTRES	AC 733/AC 735	76 et 43 m ²	NON EXERCE LE 01/06/2017
02/06/2017	MAITRE VIVIEN LASSERON	DUFLOS	RUE DE MAINTENON	ZB 113	1300 m ²	NON EXERCE LE 02/06/2017
06/06/2017	MAITRE RIVAYRAND BLANC	SAUVAN	RUE DU BOUT D A HAUT	266 b 1098/1099/1100	961 m ²	NON EXERCE LE 06/06/2017
06/06/2017	PB ASSOCIES	MALPÉYRAT	GRANDE RUE DE MONTLOUET	B 476/477/478/614 /617/1432/1433	6405 m ²	NON EXERCE LE 06/06/2017
09/06/2017	MAITRE LABARTHE PIOL	HAUSS	ROUTE D'EPERNON	ZK 250/251	2018 m ²	NON EXERCE LE 09/06/2017
09/06/2017	MAITRE LABBE	COME	RUE DU FOUR A CHAUX	AC N° 208	153 m ²	NON EXERCE LE 09/06/2017
08/06/2017	MAITRE MUNOZ	LEVOY	RUE DU CHAMP DE TIR/RUE DE LA FONTAINE	AC N° 713 / 716	402 m ²	NON EXERCE LE 12/06/2017

14/06/2017	MAITRE REPAIN	BAEHR/DUCHARME	AVENUE DE LA GARE	AC 294/295	1425 m ²	NON EXERCE LE 15/06/2017
19/06/2017	MAITRE JOURDIN	JOLY	LA BUTTE LOREAU	AE 357	1616 m ²	NON EXERCE LE 21/06/2017
27/06/2017	BCMGB	ROLAND	CHEMIN DE LA CAVEE	ZB 322	964 m ²	NON EXERCE LE 29/06/2017
27/06/2017	MAITRE JOURDIN	BONNAIRE	PLACE DE L'EGLISE	AC 469/470/826	176,82 m ²	NON EXERCE LE 29/06/2017
29/06/2017	MAITRE BCMGB	LARIGNON	RUE DU CROC SALE	AC 458	45 m ²	NON EXERCE LE 29/06/2017
07/07/2017	MAITRE JOURDIN	DUNAJCZYK	RUE DE LA PORTE DE CHARTRES	AC 342	153 m ²	NON EXERCE LE 10/07/2017
11/07/2017	MAITRE MUNOZ	LIMONE	RUE DE MAINTENON	AD 374	598 m ²	NON EXERCE LE 13/07/2017
19/07/2017	MAITRE MUNOZ	GRUGIER	ROUTE D AUNEAU	AB 312	925 m ²	NON EXERCE LE 19/07/2017
19/07/2017	MAITRE MUNOZ	SCHAIJES	RUE DU PONT COLLIN	AC 504	521 m ²	NON EXERCE LE 20/07/2017
19/07/2017	MAITRE LABBE	CONSORTS COME	RUE DU FOUR A CHAUX	AC 208	153 m ²	NON EXERCE LE 20/07/2017
26/07/2017	MAITRE RIVAYRAND BLANC	SAUVAN	rue DU BOUT D A HAUT/MONTLOUET	266 b 1098/1099/1100	961 m ²	NON EXERCE LE 26/07/2017
01/08/2017	MAITRE MUNOZ	BONNAIRE	RUE PIERRE MARTIN	AC 740/844	146 m ²	NON EXERCE LE 01/08/2017
01/08/2017	MAITRE MUNOZ	BERNARD	rue des finettes	ZK 651	564 m ²	NON EXERCE LE 01/08/2017
02/08/2017	MAITRE REPAIN	ROBIN	RUE RAIDE	AC 347/348	230 m ²	NON EXERCE LE 03/08/2017
04/08/2017	MAITRE DALET	STE NIVES	PLACE DE L'EGLISE	AC 902/905/987/989/851/ 852/853/985/986/988	125/406 m ²	NON EXERCE LE 07/08/2017
04/08/2017	MAITRE CHENAILLER	COLLEAUX	RUE DE L HOSTEL DIEU	AC 929	171 m ²	NON EXERCE LE 07/08/2017
10/08/2017	MAITRE LATOURNERIE	HATTON	ROUTE D AUNEAU	AB 107	1126 m ²	NON EXERCE LE 10/08/2017
10/08/2017	maitre munoz	MORAT/GUERILLON	RUE DES AJONCS	ZK 719	526 m ²	NON EXERCE LE 10/08/2017
11/08/2017	MAITRE LABARTHE	HAUSS	ROUTE D'EPERNON	ZK 250 251	2018 m ²	NON EXERCE LE 29/08/2017
07/09/2017	MAITRE DALET	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE NIVES III	GRANDE RUE	266 B 1349	960 m ²	NON EXERCE LE 08/09/2017
11/09/2017	MAITRE MUNOZ	CONSORTS THEODON	CHEMIN DE LA CAVEE	ZB 346	976 m ²	NON EXERCE LE 11/09/2017
20/09/2017	MAITRE DALET	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE NIVES III	RUE DU MARCHE AU BLE	AC 984	116 m ²	NON EXERCE LE 20/09/2017
22/09/2017	MAITRE JOURDIN	DA SILVA NUNES	4 BIS GRANDE RUE DE MONTLOUET	B 1486	92 m ²	NON EXERCE LE 22/09/2017

Cette longue liste s'explique par l'espace entre les deux conseils municipaux et révèle l'importante mobilité sur la Commune.

Bruno ALAMICHEL évoque le transfert de la compétence du droit de préemption à la Communauté de Communes. Le Maire répond qu'il est difficilement envisageable que ce droit soit réglé à ce niveau, d'une part compte tenu du nombre et d'autre part compte tenu de la méconnaissance des territoires. Il est ainsi convenu que les Maires gèrent localement dès lors que le droit de préemption n'est pas exercé. Dans la perspective où il le serait, la décision de la Communauté de Communes est requise. Ce fonctionnement devrait être très prochainement formalisé par une décision en séance.

2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 25 000,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
GLADON	Sachets déjections canines	Voirie	840.00	1 008.00	FCT
HOUDARD	Matériaux divers	Pavillon CTM	995.75	1 194.90	FCT
LABYRINTHES	Achats livres	Bibliothèque	610.05	732.05	FCT
POINT P	Béton	Garage – Pavillon CTM	737.86	885.43	FCT

VEOLIA SOCCOIM	Balayage	Voirie	2 600.00	2 950.00	FCT
DECOLUM	Guirlande	Sces Techniques	817.00	980.40	INV
FNAC	IPad + Vidéoprojecteur	Bibliothèque	824.99	989.98	INV
OREXAD	Casiers + compartiments + chariot	Salle polyvalente	522.88	627.46	INV
PROMOSOFT	Licences antivirus	Divers sites	855.50	1 026.60	INV
TECHNIQUES TOPO	Plans topographiques	Cimetière	3 600.00	4 320.00	INV

Il s'agit des dépenses engagées mais pas encore réglées.

Le Maire fait lecture de la liste des achats.

Axel TROTIGNON trouve dommage que la bibliothèque n'accepte pas le don de livre.

Antony DOUEZY le justifie en évoquant la nécessité de nouveauté, de s'adapter aux publics et de favoriser un roulement des stocks afin de ne pas figer l'activité et sans cesse susciter l'intérêt des adhérents. Il signale la future mise en place de « boîtes à livres ». Il s'agit de formaliser un ou plusieurs endroits dans la Commune où chacun pourra déposer et prendre des livres en libre-service. Ce concept existe à Chartres et à Maintenon et semble fonctionner. Les personnes désireuses de donner des livres pourraient donc rentrer dans ce dispositif. Une « boîte à livres » est actuellement en construction aux services techniques et pourrait être installée très prochainement.

Antony DOUEZY signale que la fête des familles a été l'occasion de 40 nouvelles adhésions à la bibliothèque. Il rappelle l'excellent travail fourni par la bibliothèque qui est un réel « pôle de vie » sur la Commune.

3. Attribution du nouveau contrat de fourniture de gaz naturel

Dans le cadre d'une opération groupée, le syndicat territoire d'énergie (ex-SDE) a mené une consultation, pour le compte de la Commune, pour la fourniture de gaz naturel. L'école élémentaire, la Mairie, la maison des associations à Montlouet, le centre maternel, le vestiaire du stade du Champ de Tir et le gymnase sont concernés.

Le marché a été attribué à Total Energie Gaz à compter du 1^{er} juin 2017. L'économie moyenne est estimée à 21,66 %, soit environ 7 500 € par an pour la Commune.

Le Maire rappelle que ce processus s'inscrit dans le cadre de notre politique de réduction des coûts de nos charges de fonctionnement. Pierre COUTURIER souligne que ce bon résultat est aussi consécutif à la baisse du prix du gaz et qu'il faut toutefois s'attendre à de nouvelles hausses.

III / DECISIONS – DELIBERATIONS

1. Attribution de l'accord cadre à marchés subséquents de travaux d'entretien et de grosses réparations portant sur la voirie communale et les réseaux divers (VRD) 2017-2021

Le marché à bons de commandes actuel est arrivé à échéance en avril 2017. Il convient donc de retenir l'entreprise qui effectuera ces travaux.

Compte tenu de nos nouvelles obligations concernant la commande publique, il a été décidé de mettre en place un accord-cadre à marchés subséquents avec 3 entreprises, c'est-à-dire que trois entreprises sont retenues sur les bases de tarifs unitaires plafonds actés dans le cadre de la procédure. Sur ces bases, les trois entreprises seront donc remises en concurrence systématiquement à chaque besoin (marché subséquent).

La durée de l'accord cadre est fixée à 4 ans pour un montant annuel maximum de 250 000 € HT, soit 1 000 000 € HT maximum pour la durée de l'accord cadre. Puisque l'accord cadre excède un montant de 90 000,00 € HT, la délégation du Maire ne s'applique pas pour la signature de l'accord cadre et il revient au Conseil Municipal d'autoriser le Maire pour signature du contrat (acte d'engagement et annexes).

La Commission des achats, composée des mêmes membres que la Commission d'Appel d'Offres, s'est réunie le 21 juin 2017 et le 10 août 2017. Après analyse des 3 offres reçues, elle a proposé au Maire de

retenir les entreprises EIFFAGE ROUTE, COLAS et EUROVIA. Les trois offres ont été jugées recevables et conformes au cahier des charges et répondant aux critères de sélection des offres. Le Conseil Municipal a été destinataire du procès-verbal des 2 séances de la Commission ainsi que du rapport de présentation. Les élus disposent donc de tous les éléments pour prendre leur décision quant à l'autorisation de signature des 3 actes d'engagements.

Bruno ALAMICHEL revient à l'historique qui a conduit à mettre en place ce type de consultation. Il s'agit depuis 2009 d'une démarche d'ensemble. A cette époque, il a été constaté une dépense annuelle récurrente de travaux de voirie d'environ 100 000 € HT. Compte tenu des seuils réglementaires, notamment quant à la publicité obligatoire (> 90 000 € HT), il était donc nécessaire de formaliser une consultation des entreprises. Deux marchés de 4 ans, 2009 puis 2013, ont donc été signés après une consultation réglementaire des entreprises. Un seul titulaire a alors été retenu et il s'avère que ce monopole institué n'a pas toujours été convaincant quant aux devis proposés sur l'ensemble de la durée du marché. Ce sentiment a été renforcé par la dérogation que ce type de marché permettait dans le cadre de mise en concurrence hors marché.

Il s'avère depuis 2016 qu'aucune mise en concurrence n'est désormais permise dès lors que le titulaire du marché est retenu.

Le choix de cet accord cadre avec 3 entreprises permettra donc de remettre en concurrence systématiquement sur les critères du prix, du délai pour intervenir et de la durée des travaux.

Le travail, notamment administratif, sera plus important, mais il est à espérer des retombées économiques intéressantes.

Le Maire remercie Bruno ALAMICHEL pour son exposé sur ce type de sujet toujours plus complexe. L'expérience démontre qu'il peut y avoir d'importante différence dans le cadre de mises en concurrence.

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :*

- *attribue l'accord cadre à marchés subséquents de travaux d'entretien et de grosses réparations sur la voirie communale et les réseaux divers (VRD) 2017-2021 aux entreprises EIFFAGE ROUTE, COLAS et EUROVIA pour un montant maximum de 250 000 € HT/an, soit 1 000 000 € HT sur la durée du contrat de 4 ans, à compter de la notification à l'entreprise de l'accord cadre suite à la réception en Mairie de l'accusé de réception en Préfecture du dossier pour contrôle de légalité ;*
- *autorise le Maire à signer l'acte d'engagement et tout document inhérent à l'accord cadre ;*
- *autorise le Maire à signer les marchés subséquents résultant de l'accord cadre.*

2. Attribution de l'accord cadre de travaux d'assainissement en domaine privé sur le secteur du Mesnil/Baglainval

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le secteur de Baglainval et du Mesnil sont terminés.

Il a été par ailleurs décidé que la Commune proposerait aux particuliers de prendre en charge l'ensemble de la logistique (étude, travaux, mise en conformité, ...) de leurs travaux en domaine privé, c'est-à-dire le réseau interne à la propriété, le branchement et la neutralisation de leur assainissement individuel. Cette « opération groupée » a fait l'objet d'une présentation lors d'une réunion publique. A ce jour une cinquantaine de riverains s'est manifestée pour rentrer dans ce dispositif.

Ce processus permet de bénéficier de financements de l'Agence de l'eau qui seront répartis sur l'ensemble des participants et déduits du coût total de la prestation (travaux, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, frais administratifs, ...) qui sera réglé par chaque bénéficiaire.

Une consultation a donc été menée pour le recrutement d'une entreprise de travaux. Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande. Chaque habitation fait l'objet d'un devis bien spécifique à sa propre charge de travaux. La simulation du marché fait état de 40 habitations et d'un bordereau de prix unitaire.

La Commune a réceptionné deux offres. La Commission des Achats s'est réunie le 6 juillet et le 20 septembre pour procéder à l'ouverture puis à l'analyse des offres, le Conseil Municipal a été destinataire du rapport d'analyse.

La Commission des Achats propose au Conseil Municipal de retenir la société ELO Travaux Publics située à Nogent sur Eure (28) offres mieux disantes au regard des critères de sélection.

Pierre COUTURIER précise, concernant les travaux sur le domaine public, que la dernière réserve pour le poste de relevage de Baglainval a été levée aujourd'hui. Les particuliers qui se chargent eux-mêmes de leurs travaux peuvent d'ores et déjà se brancher. Certains le sont déjà sur le secteur du Mesnil.

La présente consultation a été menée sur la base d'une simulation de coût pour 40 habitations (1/3 branchements simples, 1/3 moyens et 1/3 compliqués). L'ensemble des frais sera supporté par les bénéficiaires, la Commune n'aura pas de coût à charge au-delà du temps passé par l'administration.

A ce jour, le montant de subvention accordée par l'Agence de l'eau n'est toujours pas connu.

Il est rappelé que le raccordement au réseau doit se faire dans les deux ans à compter de la notification, soit à partir du courrier distribué dans les boîtes aux lettres.

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :*

- *Attribue l'accord cadre de travaux d'assainissement en domaine privé sur le secteur de Baglainval à l'entreprise ELO Travaux Publics conformément à son offre ;*
- *autorise le Maire à signer l'acte d'engagement et tout document inhérent au marché.*

3. Rapport sur l'eau 2016

Dossier suivi par Pierre COUTURIER

Le rapport a été transmis à l'assemblée. Il a fait l'objet d'une présentation le 2 octobre à la Commission DSP par VEOLIA notre fermier.

Pierre COUTURIER en donne les informations essentielles.

Le rendement 2016 est estimé à 91,5 % (88,1 % en 2015, 91,4 % en 2014, 84,5 % en 2013, 81,2 % en 2012, 87,7 % en 2011 et 76,3 % en 2010).

- 1474 abonnés, légèrement en diminution qui peut s'expliquer par les nombreuses mutations
- 3 316 habitants desservis (pas Montlouet)
- 147 431 m³ vendus, en légère diminution (baisse de l'arrosage, été pluvieux ?)
- Consommation moyenne de 116 l/habitant/jour
- 20 km de réseau et 1 réservoir
- Environ 40 m³/jour de fuite
- Analyses conformes à 100 % aux normes du Ministère de la Santé
- Nitrates : mini 27,20 mg/l ; maxi 30,70 mg/l. la valeur seuil est de 50 mg/l.
- Changement de 157 compteurs (10 % du parc)

Le rendement du réseau est excellent : 91,5 % (l'objectif de rendement Grenelle 2 est de 69,22 %)

Les branchements en plomb restants estimés en 2016 sont de 197. Ce nombre va sensiblement diminuer en 2017 suite à l'importante campagne de reprise (une cinquantaine) dans le cadre des travaux d'assainissement (le Mesnil et Baglainval) et d'enfouissement des réseaux (rue du Champ de Tir et de la Tuilerie). Le Maire précise qu'il n'y a pas de risque avec les branchements en plomb restants compte tenu du haut taux de calcaire dans l'eau puisque un dépôt de calcaire à l'intérieur de la tuyauterie permet de ne pas mettre le plomb et l'eau en contact.

Pierre COUTURIER conclut en remerciant Julie LECOMTE qui s'est chargée de la saisie informatique du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service).

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide le rapport sur l'eau 2016.*

4. Créations de postes dans le cadre des avancements de grade et de la promotion interne

Comme chaque année le Centre de Gestion liste les agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade aux choix ou après examen professionnel. La Commune peut également proposer des personnels dans le cadre de la promotion interne.

Pour l'année 2017, et conformément à la délibération n° 038/2011 fixant les quotas d'avancement de grade de la Commune, le Maire a validé deux propositions d'avancement de grade aux choix au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (avis favorable de la CAP du 22 juin 2017).

Dans le cadre de la promotion interne, un dossier a été déposé pour la promotion d'un agent au grade d'agent de maîtrise sans examen (avis favorable de la CAP du 18 mai 2017).

Le Maire précise qu'il ne s'agit pas de recruter de nouvelles personnes mais bien de créer des postes pour les avancements d'agents en place. Leurs précédents grades seront supprimés. Les effectifs restent donc maîtrisés.

Les grades n'existent pas au tableau des effectifs. Le Maire propose donc de les créer afin de nommer les agents à compter du 1^{er} novembre 2017.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la création :

- d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- d'un poste d'agent de maîtrise ;

pour adopter conformément, la modification du tableau des effectifs ;

et pour inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Situation actuelle (depuis le 1 ^{er} septembre 2017)			Situation future (à compter du 1 ^{er} nov 2017)		
Grades	Postes		Grades	Postes	
	Existants	Pourvus		Existants	Pourvus
<i>Filière Administrative</i>			<i>Filière Administrative</i>		
Attaché principal	1	1	Attaché principal	1	1
Attaché	0	0	Attaché	0	0
Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	1	1	Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	1	1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	0	0	Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	0	0
Rédacteur	0	0	Rédacteur	0	0
Adj adm Principal 1 ^{ère} cl	0	0	Adj adm Principal 1 ^{ère} cl	0	0
Adj adm Principal 2 ^e cl	1	1	Adj adm Principal 2 ^e cl	2	2
Adj adm	3	3	Adj adm	3	2
<i>Filière technique</i>			<i>Filière technique</i>		
Technicien principal 2 ^e cl	0	0	Technicien principal 2 ^e cl	0	0
Technicien	0	0	Technicien	0	0
Agent de maîtrise princ	1	1	Agent de maîtrise princ	1	1
Agent de maîtrise	0	0	Agent de maîtrise	1	1
Adj tech Principal 1 ^{ère} cl	2	2	Adj tech Principal 1 ^{ère} cl	2	1
Adj tech Principal 2 ^e cl	5	5	Adj tech Principal 2 ^e cl	6	6
Adj tech	9	9	Adj tech	9	8
<i>Filière Animation</i>			<i>Filière Animation</i>		
Animateur	0	0	Animateur	0	0
Adj anim Principal 1 ^{ère} cl	0	0	Adj anim Principal 1 ^{ère} cl	0	0
Adj anim Principal 2 ^e cl	4	4	Adj anim Principal 2 ^e cl	4	4
Adj anim	6	6	Adj anim	6	6
<i>Filière Culturelle</i>			<i>Filière Culturelle</i>		
Assistant Conserv Pat	1	1	Assistant Conserv Pat	1	1
Adj Patri Principal 1 ^{ère} cl	0	0	Adj Patri Principal 1 ^{ère} cl	0	0
Adj Patri Principal 2 ^e cl	2	2	Adj Patri Principal 2 ^e cl	2	2
Adj Patrimoine	0	0	Adj Patrimoine	0	0
<i>Filière Police</i>			<i>Filière Police</i>		
Chef de service PM	0	0	Chef de service PM	0	0
Brigadier Chef Principal	2	2	Brigadier Chef Principal	2	2
Brigadier	0	0	Brigadier	0	0

Catégorie A : 1

Catégorie B : 2

Catégorie C : 32 + 3 postes non pourvus

Postes non pourvus : 3 postes vacants (adjoint administratif, adjoint technique et adjoint technique principal de 1^{ère} classe) à supprimer suite à avis d'un prochain CT/CHSCT.

5. Election – Commission cimetièrre

La Commission cimetièrre est actuellement composée de 7 membres.

Un important travail est en cours, notamment quant à l'identification des occupants des sépultures, la matérialisation des tombes, la numérisation et l'informatisation du cimetièrre, ...

Le Maire remercie à ce titre la Commission cimetièrre et en particulier Sophie GOUMAZ.

Compte tenu de l'important travail en cours et de l'investissement de Lydia GALOPIN sur ce sujet, le Maire propose de porter à huit le nombre de membres et la candidature de Lydia GALOPIN.

Il fait appel à d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est déclarée.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour porter à huit le nombre de membres de la Commission cimetièrre.*

→ *Après avoir procédé aux élections, le résultat est le suivant :*

<i>Commission Cimetièrre</i>	<i>GALOPIN Lydia</i>	<i>24 voix</i>
------------------------------	----------------------	----------------

Compte tenu de la démission de Romain GRUGIER, il faudra prévoir lors d'une prochaine séance, son remplacement au SIA en élisant un nouveau titulaire et éventuellement un nouveau suppléant.

6. Indemnité au Comptable du Trésor

En chaque fin année, le Conseil Municipal délibère sur l'attribution d'une indemnité au Comptable du Trésor, chargé des fonctions de Receveur de la Commune, Monsieur Patrick CHEVALLIER, nommé en 2012.

De 2006 à 2011, un taux de 20% du traitement brut a été retenu.

Depuis 2012, un taux de 50 % est retenu compte tenu de la qualité des conseils et de la disponibilité de notre Receveur.

Il s'avère que Patrick CHEVALLIER est muté à compter du 30 septembre 2017. Le Conseil doit donc, d'ores et déjà, se positionner pour lui permettre de percevoir son indemnité.

L'indemnité brute pour 2017 (de janvier à septembre) s'élève à 608,49 € (100 %), 800,70 € en 2016. Le Maire propose de garder ce taux de 50 %, soit une indemnité brute de 304,24 € (400,35 € en 2016).

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents moins trois abstentions, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour allouer une indemnité au taux de 50 % de l'indemnité brute 2017 (janvier à septembre) de 608,49 € au Comptable du Trésor, soit une indemnité brute de 304,24 €.*

7. Fonds de péréquation 2017

La péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.

Cette subvention permet à la Commune, sur la base d'un montant plafonné (86 000 € HT en 2017, comme en 2016), de récupérer des recettes à hauteur de 50 % pour les investissements non subventionnés par ailleurs, soit 43 000 €.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le fonds de péréquation pour les investissements 2017.*

8. Mission de conseil en énergie – ENERGIE Eure-et-Loir

En 2012, la Commune a fait procéder à l'élaboration d'un COEP (Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine). Il s'agissait de faire le bilan énergétique de l'ensemble des bâtiments de la Commune.

Ce document de base doit servir de référence dès lors qu'une réflexion de réhabilitation est engagée. Ce travail préalable est également une pièce obligatoire dans le cadre des demandes de subvention à la Région pour l'amélioration des performances énergétiques de nos bâtiments. Le COEP nous a ainsi permis d'obtenir une subvention importante pour les travaux de l'école et des vestiaires du stade du Champ de Tir.

Or, ENERGIE Eure-et-Loir (ex SDE) souhaite mettre en place un nouveau service de Conseil en Énergie Partagé à destination des collectivités pour la réalisation de diagnostics énergétiques de leurs bâtiments publics, optimiser les consommations d'énergie, préconiser des mesures et la réalisation de travaux de rénovation énergétique. ENERGIE Eure-et-Loir recherche actuellement des communes « pilotes » pour la réalisation des premiers diagnostics et Gallardon fait partie de cette liste.

Une réunion de présentation du projet s'est déroulée le 6 juillet en Mairie en présence de Pierre COUTURIER et François VANNIER. ENERGIE Eure-et-Loir se propose de réaliser, dans un premier temps, un BEG (Bilan Énergétique Global) de l'ensemble de nos bâtiments ainsi que du parc d'éclairage public, dans les trois mois. Au titre de Commune « pilote », cette mission sera menée à titre gracieux. Cette opération permettrait de remettre à jour notre COEP sur la partie diagnostic (le BEG ne propose pas de préconisation).

L'objet de la délibération consiste à se positionner sur cette première phase.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :*

- *Approuve les termes de la convention à intervenir dans un cadre expérimental avec ENERGIE Eure-et-Loir pour l'élaboration d'un bilan énergétique du patrimoine bâti de la Commune y compris l'éclairage public,*
- *Autorise le Maire à signer la convention,*
- *Désigne Pierre COUTURIER comme « élu référent » interlocuteur du Syndicat pour le suivi de la convention.*

Après cette première étape, sur la base du BEG, ENERGIE Eure-et-Loir propose un service de préconisation et de suivi (sur 5 ans), afin d'optimiser la dépense énergétique. Il s'agirait notamment de conseil en équipements efficaces permettant une diminution de nos factures d'énergie. L'idée générale est de réinjecter les économies de fonctionnement réalisées (consommation énergétique) en investissements (mise en place d'équipements). Les techniciens, à ce titre, conseillent la Commune comme un assistant à maîtrise d'ouvrage. D'ores et déjà, dans le cadre de notre projet de réhabilitation de la salle polyvalente, notamment en termes d'isolation, cette prestation paraît intéressante.

Cette mission n'est pas gratuite. Les précisions tarifaires ne sont pas encore définies. Elles s'orienteraient soit au coût d'1 €/an/habitant (3 650 €/an) ou au nombre de bâtiments, ce qui a priori, pourrait être plus avantageux pour la Commune. L'engagement est à prendre sur 5 ans.

Cette décision est indépendante de l'élaboration du BEG, c'est-à-dire qu'à l'issue du BEG, la Commune n'a aucune obligation de s'engager dans cette autre démarche.

Le sujet sera donc de nouveau abordé ultérieurement.

9. Accord de garantie de la Commune relatif au remboursement du prêt de la SA Eure-et-Loir Habitat pour la construction de 3 logements PLAI et 8 logements PLUS

Le Conseil Municipal, en séance du 20 février 2017, a accordé sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 300 000 euros pour la construction de 4 logements type PLS.

Ces nouveaux accords de garanties, soit pour 11 logements (3 PLAI et 8 PLUS), soldent les demandes de ce type du programme Euréliales au 27 rue Guy Pouillé, soit ainsi pour la construction de 15 logements.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la demande de la SA Eure-et-Loir Habitat d'accorder une garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement de prêts concernant l'opération suivante :

- Prêt Locatif Aidé d'Intégration d'un montant de 193 000 € et Prêt Locatif à Usage Social d'un montant de 622 000 €, consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de onze logements individuels au 27 rue Guy Pouillé, remboursables sur 40 ans.

Le Maire donne la parole à Bruno ALAMICHEL, spécialiste du sujet. Il s'agit d'une procédure habituelle. Il rappelle les trois types de logements sociaux (PLS, PLAI et PLUS). Les garanties nécessaires sont prises au niveau du Conseil Départemental (50 %) et des Communes ou Communautés de Communes (50 %). Il y a en fait peu de risques pour que cette garantie soit engagée.

Ces garanties apparaissent dans le compte de la Commune, mais ne sont toutefois pas comptabilisées dans l'endettement.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :*

Article 1 : l'assemblée délibérante de la Commune de Gallardon (28) accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt de 815 000,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 67625, constitué de 2 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement

Article 3 : le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

10. « Passeport du Civisme »

Adhésion à l'AMC (Association des Maires pour le Civisme)

Dossier suivi par Antony DOUEZY

Le Conseil a été destinataire des éléments d'information.

Il s'agit d'un parcours proposé à tous les élèves de CM2, lesquels doivent valider un certain nombre d'actions tout au long de l'année : participer à la commémoration du 11 novembre, parrainer un aîné, connaître le patrimoine local... Au début de l'année scolaire, on remet à chaque enfant un carnet qui lui présente l'ensemble des actions à réaliser.

Les élèves sont guidés par des « ambassadeurs du civisme », qui sont des acteurs reconnus de la vie locale (responsable associatif, pompier, ...).

Le passeport se construit autour de 5 piliers obligatoires :

- Mémoire
- Solidarité
- Patrimoine
- Protection des citoyens
- Préservation de l'environnement

Des piliers facultatifs peuvent être imaginés et s'ajouter.

S'adressant prioritairement aux élèves de CM2, les écoles (publiques et privées) sont les parties prenantes incontournables du Passeport. Dans cette dynamique locale, les directeurs et professeurs des écoles doivent être impliqués en amont de l'élaboration du passeport.

C'est notamment avec les équipes scolaires qu'est décidé le calendrier des actions collectives.

Le Passeport doit inclure un panachage entre les actions collectives (à réaliser en classe) et les actions individuelles (sur le temps libre de l'élève).

L'Association des Maires pour le Civisme a pour objet de fédérer les villes qui souhaitent s'engager concrètement en faveur du civisme et de les accompagner dans la mise en œuvre d'actions concrètes.

Les buts définis par cette association :

- 1) promouvoir le civisme en France,
- 2) contribuer à la mise en œuvre d'actions civiques à destination des jeunes sur tout le territoire français,
- 3) mettre à disposition des communes « le Passeport du Civisme » et les accompagner dans sa mise en œuvre,
- 4) constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation d'activités civiques, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur le sujet,
- 5) assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat.

Le montant de l'adhésion (pour trois ans) varie en fonction de nombre d'habitants de la commune (population INSEE) :

- jusqu'à 1 000 habitants : 100 euros,
- entre 1 000 et 5 000 habitants : 300 euros,
- entre 5 000 et 10 000 habitants : 500 euros,
- entre 10 000 et 20 000 habitants : 800 euros,
- plus de 20 000 habitants : 1000 euros.

Le montant de l'adhésion pour la Commune s'élève donc à 300 € pour 3 ans.

Par ailleurs, il convient de désigner les deux représentants de la collectivité auprès de l'Association des Maires pour le Civisme.

Antony DOUEZY précise que le dispositif prévoit l'attribution de médailles (or, argent et bronze) selon le nombre de missions remplis.

L'association permet de cadrer le contenu du passeport et d'assurer une charte graphique.

Les commémorations du 11 novembre constitueront la première action.

La remise officielle des passeports aux élèves est fixée le Mercredi 8 novembre à 11h à l'école élémentaire. La presse et l'ensemble du Conseil Municipal sont conviés à cet événement.

Alexandre DAVAL s'interroge sur la cible réservée essentiellement au CM2. Antony DOUEZY précise que le dispositif peut s'adapter au contexte local. Il concernera effectivement pour cette première année les CM2 qui sont au nombre de cinquante-deux à Gallardon, ce qui est déjà important. Selon le premier bilan, le champ d'action pourrait évoluer.

Pierre COUTURIER déplore que la société civile se substitue au rôle éducatif de l'école et des parents. Le Maire pense qu'effectivement le rôle de l'école et des parents est prépondérant, mais celui de l'ensemble des citoyens, des associations y contribuent aussi. Les représentants locaux participent également activement. Le Maire prend comme exemple les démarches entreprises par l'école pour rencontrer le Maire qui accueille les élèves et présente le fonctionnement municipal et les symboles de la République.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour :*

- adhérer à l'Association des Maires pour le Civisme (AMC) ;
- verser à l'AMC la cotisation de 300 euros au titre des années 2017, 2018 et 2019 ;
- désigner Yves MAIRIE, Antony DOUEZY et Sylvie DOUCET comme représentants de la collectivité ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

11. Attribution de compensation 2017- Approbation des rapports du 19 et 25 septembre 2017

Documents fournis :

- tableau des montants par Commune,

- rapport du 19 et 25 septembre 2017 de la CLECT

Les attributions de compensation ont été recalculées pour intégrer le produit de TH correspondant au débasage des taux communaux.

La plupart des compensations est maintenue depuis l'exercice 2016. Il y a cependant quelques exceptions, notamment pour les Communes de l'ex Communauté de Communes du Val de Voise : effet de débasage lié au transfert de la taxe du Département vers les Communes. Aujourd'hui cette taxe est versée à la Communauté de Communes qui doit donc nous la restituer. La Commune ne perçoit donc plus directement ce produit. A noter que cette compensation restera fixe et ne prendra pas en compte l'évolution du coût de la vie.

Il faut également noter une évolution pour la Commune nouvelle d'Auneau-Bleury-Saint Symphorien, suite au recalcul de l'attribution de compensation d'Auneau.

Globalement, il s'agit pour la Commune d'une opération blanche. Ceci étant, ces nouvelles dispositions pourraient être de nature à nous poser des problèmes de trésorerie dès lors que le versement viendrait à tarder.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, se prononce favorablement pour :

Art. 1 - approuver les conclusions du rapport de la CLECT du 19/09/2017, tel qu'annexé à la présente délibération et portant :

- *Sur le débasage des taux communaux de taxe d'habitation, suite au transfert d'une partie de la taxe d'habitation du Département pour les communes de l'ex territoire du Val de Voise ;*
- *Sur la manière de traiter le service de balayage rendu sur l'ancien territoire du Val de Voise.*

Art.2 - approuver les conclusions du rapport de la CLECT du 25/09/2017 portant sur le calcul des charges rétrocédées à la commune d'Auneau Bleury Saint-Symphorien, qui s'élève à 379 460.43 €,

Art. 3 – approuver les nouveaux montants d'attribution de compensation induits tels qu'indiqués dans le rapport de la CLECT du 25/09/2017.

Art. 4 – autoriser en conséquence M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents ; à transmettre la présente délibération à la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

12. Investissements inférieurs à 500,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
FRANCO BELGE	Ballon eau chaude	Presbytère	286.98	332.38	INV
PROMOSOFT	Onduleur	Mairie	166.00	199.20	INV

→ Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil affecte en investissement l'achat des petits matériels selon le tableau

IV / QUESTIONS DIVERSES

Banque alimentaire

Elle est fixée les 24 et 25 novembre. Le tableau d'inscription est parvenu à l'ensemble des élus. Dans le cadre du passeport du civisme, les élèves de CM2 sont également sollicités.

Nouveau Commerce en centre-ville

Axel TROTIGNON signale l'ouverture d'une épicerie fine en centre-ville. Le Maire confirme que c'est un sujet important pour le commerce local. C'est un signe positif dans un univers globalement préoccupant. L'ensemble du Conseil Municipal salue cette ouverture.

Entretien des terrains de tennis

Adrienne PETIT signale que les terrains ne sont pas praticables et qu'il convient de les nettoyer. Elle évoque également l'état déplorable de l'intérieur du chalet.

Le Maire propose aux élus de regarder le sujet.

Commission des Sports

Sophie GOUMAZ rappelle que la Commission des Sports est totalement inactive depuis un long moment.

Affaire Commune de Gallardon/Communauté de Communes du Val de Voise

Alexandre DAVAL se renseigne sur le résultat du recours devant la Cour d'appel de Nantes. Le Maire le renvoie au compte rendu du 22 mai où le point a été abordé. Il ajoute qu'il était prévu qu'il en informe le Conseil à cette séance du 22 mai, son absence ne l'a donc pas permis. Toutefois, il a pu constater la rapidité et l'ampleur de la parution dans le journal local. Pourtant, pour sa part, il n'a reçu aucune sollicitation de la presse sur le sujet. Chacun pourra ainsi se faire une idée sur la question et les circonstances de cet article.

Panneaux photovoltaïques

Axel TROTIGNON informe l'assemblée sur une nouvelle technologie concernant des kits solaires en autoconsommation

Avantages :

- Répond à la consommation électrique de la journée (même en votre absence, le compte tourne : réfrigérateur, congélateur, appareils en veille, radiateurs électriques, ballon d'eau chaude électrique, pompe chauffage au fuel ou à gaz, pompe à chaleur électrique, etc.)
- Pas de batterie, donc pas d'entretien de celle-ci ou de renouvellement à prévoir au bout de quelques années
- Simplicité d'installation (pose, et branchement électrique)
- Coût relativement faible (pas de batterie)
- Prime de l'état à l'autoconsommation depuis mai 2017
- Le surplus d'électricité non consommé est réinjecté dans le réseau sans nécessité de passer un contrat avec le fournisseur d'électricité (ce qui était le cas avant et obligeait à payer une taxe en tant que producteur d'électricité...)

Inconvénients :

- Pas de stockage d'énergie (ne fonctionne que le jour)

Ces kits de par leurs prix qui deviennent attractifs sont largement destinés aux particuliers, mais de fait peuvent être également intéressants pour les collectivités (à étudier).

Entretien des abords du Centre Technique Municipal

Christian LAPEYRE signale l'entretien insuffisant de l'enceinte de l'ancienne imprimerie abritant le Centre Technique Municipal. Myriam ROUILLARD ajoute que le tag est toujours présent au-dessus de la porte des anciens bureaux.

Nettoyage des rivières et de leurs abords

Axel TROTIGNON se charge de nettoyer les abords du ru qui borde le fond de son terrain. Il déplore que le nettoyage ne soit pas fait et craint de nouvelles inondations.

Le Maire indique qu'il a écrit au Syndicat de la Voise sur ce sujet, mais également sur la gestion de l'Ocre en aval. Il rappelle que l'entretien du curage au niveau du Collège a été financé pour moitié par la Commune.

Entretien des trottoirs

Myriam ROUILLARD préconise une relance d'information auprès des habitants les invitant à nettoyer le trottoir devant chez eux. Visiblement, la communication sur le sujet dans le bulletin municipal de juillet n'a pas eu l'effet escompté.

Repas des aînés

Il est fixé le 15 octobre. Les inscriptions sont prises par le CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 23h27.

Le Maire
Yves MARIE